



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrôle

Question écrite n° 4896

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales de lui donner la liste des établissements publics sur lesquels elle exerce une tutelle ou une cotutelle. Il souhaite connaître les moyens humains et matériels qui y sont consacrés et si des personnels spécifiques sont recrutés pour les missions de contrôle et d'évaluation des établissements et organismes sous sa tutelle. Il souhaite également savoir si une politique de contractualisation a été mise en place avec les établissements publics sous sa tutelle et quelles réformes elle entend mettre en oeuvre pour améliorer le contrôle et l'évaluation des opérateurs dont elle a la tutelle.

Texte de la réponse

La liste des établissements sous tutelle est la suivante :

OPÉRATEUR	STATUT	MISSION	PROGRAMME
ANTS - Agence nationale des titres sécurisés	EPA	Administration générale et territoriale de l'État	108 - Administration territoriale
INHES - Institut national des hautes études de sécurité	EPA	Administration générale et territoriale de l'État	216 - Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur
ENSOSP - École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers	EPA	Sécurité civile	128 - Coordination des moyens de secours
ENSP - École nationale supérieure de la police	EPA	Sécurité	176 - Police nationale
INPS - Institut national de police scientifique	EPA	Sécurité	176 - Police nationale
ANT - Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer	Société d'État	Outre-mer	138 - Emploi outre-mer

Les missions de contrôle et d'évaluation des opérateurs sont exercées par chacun des responsables de programme concernés, avec l'aide de la direction de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières et de l'Inspection générale de l'administration. À partir de 2009, la budgétisation pluriannuelle et la mise en place d'un plafond d'emplois par opérateurs conduiront à renforcer l'approche stratégique de la tutelle de ces établissements, ce qui pourra effectivement donner lieu, autant que de besoin, à une contractualisation

des objectifs et moyens de chacun de ces opérateurs.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4896

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5765

Réponse publiée le : 3 juin 2008, page 4687